



# La lettre du maire

Supplément du Journal Municipal

Août 2010

## Un été studieux

L'été 2010 s'achève avec son lot de spectacles et de manifestations. Nous avons vécu de grands moments avec la représentation de *Carmen* au Vieux Village et les jazzmen du Gansad Festival. Le public s'est aussi pressé nombreux au marché nocturne, au théâtre, aux bals du Comité des Fêtes, à la grande braderie des commerçants, organisés dans le cadre des festivités de la Saint-Roch.

Durant la période estivale, les élus restaient cependant mobilisés avec un Conseil municipal, le 12 juillet, qui procédait à une modification du POS, afin de permettre la construction de logements sociaux dans le quartier du Peylobier. Des logements à loyer accessible, imposés par la loi, dont nous avons tant besoin pour nos actifs, n'en déplaise aux démagogues qui, à coup de fausses informations, tentent d'alarmer nos concitoyens. Nous y reviendrons dans le prochain journal.

A l'ordre du jour du même Conseil, l'acquisition de la propriété Jarc va permettre de finaliser l'élargissement de l'impasse Lebon vers les réserves foncières proches du parking.

Le cabinet Marino a commencé à travailler sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Trois ans d'études durant lesquels il nous faut être vigilants, réfléchir à nos besoins et continuer de saisir les opportunités. C'est pourquoi la municipalité poursuit sa politique d'acquisition foncière dans le périmè-

tre urbain et a lancé parallèlement une étude d'aménagement du centre-ville. Les cabinets d'urbanisme retenus à cet effet ont présenté leurs propositions, fin juillet, à la commission Urba, groupe de travail composé d'élus de la majorité et de l'opposition. Les premiers projets seront présentés à la population à la rentrée. Il faudra alors faire des choix !

Toutes ces études ont un prix. C'est le tribut à payer pour mener à bien des projets de cette importance. Il nous faut réorganiser la ville au service des Peymeinadois, une ville trop longtemps laissée en jachère. C'est un travail de spécialistes.

Pour les acquisitions foncières, nous faisons appel à toutes les subventions possibles. Avec quelque succès, semble-t-il, à l'exemple du terrain Danès, acheté dans le cadre de la rénovation du complexe sportif et financé à près de 50% par le Conseil Régional. Nous nous sommes rapprochés, par ailleurs, de l'Etablissement Public Foncier Régional qui peut se substituer à la commune pour le portage foncier et avec lequel nous envisageons de signer prochainement une convention. Nous aurons ainsi la disponibilité des biens au moment voulu, sans mobiliser à court terme les moyens financiers de la collectivité.

**Françoise Brousteau**  
Maire de Peymeinade

### Le Tribunal administratif annule l'arrêté du Préfet approuvant le PPRIF

Suite au recours déposé par plusieurs riverains ou associations, le Tribunal annule l'arrêté du 17 janvier 2007 "en tant qu'il classe en zone B0 le quartier du Candéou sud". (*Explications au verso*)

### Espace d'expression élargi pour l'opposition

Sur leur demande et dans l'esprit de la Charte de concertation, le Conseil municipal étend le droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité. Sont concernés, en plus du Journal municipal, la Lettre du maire, le site internet et les compte-rendus de mandat.

### Extension de la zone des «Voisins vigilants»

Après l'expérience concluante menée sur le secteur Saouves/Mimosas depuis plusieurs mois, le concept a été étendu, au début de l'été, au secteur Béranguiers/La Plaine, toujours dans le quartier de Peygros

### Le Comité des Fêtes au cœur des festivités de la Saint-Roch

La semaine de festivités organisées par la mairie et un Comité des Fêtes toujours plus performant s'est achevée le dimanche 8 août avec la grande braderie des commerçants qui, pendant trois jours, a connu une belle affluence.

## BRÈVES

A la demande des maires et pour répondre à l'accroissement estival de la population, le SIVADES effectue **une collecte des déchets ménagers les dimanches et jours fériés**, sur le territoire des Terres de Siagne, du dimanche 27 juin au dimanche 5 septembre 2010 inclus.

Dimanche 22 août : cérémonie au Monument aux morts à 11h30 pour l'anniversaire de la **Libération de Peymeinade** et toute la journée, **vide-grenier** organisé par l'association Peymeithon, au Parc Daudet.

David Larvaron, élève de CM2 à Frédéric Mistral et élu au Conseil Municipal Peymeinadois des Jeunes, a remporté, en juin, le **championnat européen de golf**, organisé en Ecosse pour les garçons de 9 ans. Il est devenu le premier Français de cet âge Champion d'Europe.

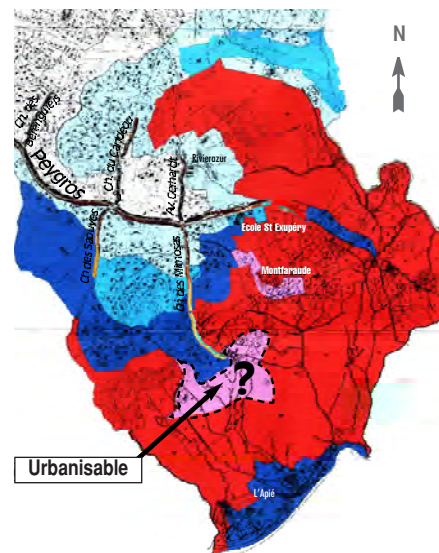
TribalRoch présente  
**Tribal Festival 2010**  
A partir de 7h  
**KORITNI**  
ADAM BOMBA  
Blue Coupe Band  
BLOODY MARY  
Hig Ben  
**Samedi 28 Août 2010**  
Parc Daudel-06 Peymeinade  
Concert en Plein Air  
(Ouverture au pubier 15h)  
Sur place : Sandwich, Frites, Boissons...  
Merchandise...  
Tatoos...  
Entrée Adulte 15€  
Billetterie sur place : Hit Import (Nice), Réseau FNAC, www.tribalroch.asso, 06.62.44.37.55

### EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Trouvez plus d'infos sur le site : [www.peymeinade-demain-autrement.fr](http://www.peymeinade-demain-autrement.fr)  
Michel Pochoy

# Le Plan de Prévention des Risques Incendies corrigé par le Tribunal

L'arrêté préfectoral du 17 janvier 2007 approuvait le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt de la commune de Peymeinade. Bien, sauf que la zone rouge, soumise à un aléa de feux de forêt très élevé, était amputée sans raisons (apparentes) d'une zone de 30 hectares autorisant la construction (zone B0 en rose sur le plan). Six mois auparavant, riverains et associations s'étaient mobilisés contre un projet qui, à l'évidence, servait les intérêts d'un promoteur. Une pétition initiée par l'association "le Cri", rassemblait plus de 1 500 signatures et était remise au Commissaire enquêteur, lui-même défavorable à cette disposition. Rien n'y fit ! Restait le recours au Tribunal administratif qui fut introduit en avril 2007. Dans son délibéré faisant suite à l'audience du 10 juin 2010, le juge administratif, pointant l'**erreur manifeste d'appréciation**, annulait l'arrêté préfec-



toral, en tant qu'il classe en zone B0 la zone de la ZAC Maufaraude dite de "Candéou Sud". Sauf à contester ce jugement devant la Cour administrative d'appel de Marseille, l'Etat devra reprendre son arrêté et modifier le classement de la zone litigieuse. Par ailleurs, le PLU en cours d'élaboration ne manquera pas de veiller à la protection de ces espaces de forêts et massifs boisés.

## Ne laissez pas s'installer les brigades du "tigre"

Originaire d'Asie, le moustique «tigre» est apparu dans les Alpes-Maritimes en 2004. Après avoir colonisé la Côte, il s'installe dans le Moyen Pays, en nombre suffisant pour gâcher nos belles journées d'été.

Le meilleur moyen de défense est individuel. Le Conseil général a mandaté l'EID\* pour intervenir sur des lieux de ponte repérés. Il a aussi organisé une campagne d'information qui recense les mesures

de prévention et de protection. Le rayon d'action du «tigre» est de 50 mètres, ce qui revient à dire que le centre d'éclosion - les eaux stagnantes - est chez vous ou chez le voisin, d'où les consignes : vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux...enlever les objets qui peuvent servir de récipients, vérifier l'écoulement des gouttières, recouvrir toutes les réserves d'eau...

\*Entente Interdépartementale pour la Démoustication du Littoral Méditerranéen

